



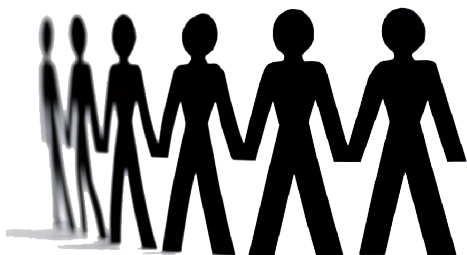
**Commission
d'Evaluation**

**Commissions
Administratives
Paritaires**

**Le 15 juin 2015, nous élirons
nos représentants aux organismes paritaires.**

**Le vote CGT FSU
votre meilleur atout !**

**Rôle de la Commission
d'évaluation**



La fusion des corps

La fusion des corps des chercheurs statutaires (chargés de recherche et directeurs de recherche) de l'INRETS et de l'Equipement a donné lieu à la création des corps des chargés de recherche du développement durable et des directeurs de recherche du développement durable, sous la tutelle du ministère du développement durable (décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014).

Les corps de chercheurs de l'INRETS et de l'Equipement fonctionnaient déjà de manière relativement similaire, comme les autres corps de chercheurs (CNRS, autres établissements publics de recherche), avec une instance d'évaluation qui joue un rôle central dans l'évaluation et le recrutement des chercheurs. Le décret de création des chercheurs du développement durable réaffirme l'importance de cette instance.

La **Commission d'évaluation** des chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable comprendra 36 membres :

- ▶ **18 personnalités scientifiques** nommées par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ;
- ▶ **18 représentants du personnel**, dont 9 chargés de recherche et 9 directeurs de recherche.

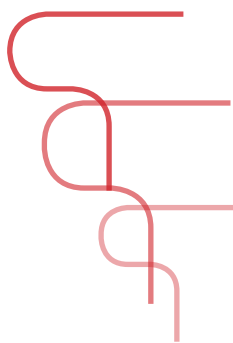
La commission peut faire appel à des experts pour élargir ses compétences dans des disciplines scientifiques qui ne seraient pas suffisamment représentées en son sein. Le Président de la Commission sera désigné par le MEDDE, parmi les membres nommés. La Commission sera renouvelée tous les 4 ans et ses membres (nommés et élus) ne pourront pas exercer plus de deux mandats consécutifs.

Les deux grandes fonctions de la Commission d'évaluation sont :

- ▶ **Pévaluation des chercheurs**, sur la base d'un rapport d'activité élaboré par le chercheur tous les deux ans. Dans ce cadre, la Commission examine également les avancements de grade (CR2 à CR1, DR2 à DR1, et DR1 à DRex).
- ▶ **le recrutement de chercheurs**. Pour cela, la Commission s'organise en jury d'admissibilité pour examiner les dossiers de candidats, établir la liste des candidats qui seront auditionnés, assurer les auditions et enfin, établir la liste des candidats admissibles. Des membres de la Commission (3 membres nommés, dont le Président de la Commission, et 3 membres élus) participent ensuite au jury d'admission, présidé par le Directeur de la recherche et de l'innovation du MEDDE, qui établit la liste des candidats admis. La Commission donne son avis également pour la titularisation des chargés de recherche, après leur stage d'un an. La Commission d'évaluation donne également un avis sur le détachement des chercheurs dans un autre établissement, sur l'accueil en détachement et l'éventuelle intégration de chercheurs provenant d'autres organismes, sur les mises à disposition, sur les problèmes disciplinaires, ainsi que sur l'éméritat des directeurs de recherche.

Le contexte ministériel et local ne l'est pas plus ...

- ▶ Création en 2014 de l'établissement public à caractère administratif CEREMA par le regroupement de plusieurs organismes du MEDDE avec des fonctions diverses en matière d'expertise, d'études et de recherche (8 CETE, CERTU, CETMEF, SETRA), concernant au total plus de 3000 agents. La majorité des derniers entrants dans le corps des chercheurs ex-Equipement ont été recrutés par le CEREMA (25 CR2 avec 1 an d'ancienneté, selon les informations du ministère).
- ▶ Potentielle mise en concurrence d'organismes partenaires pour les appels à projet (CEREMA / IFSTTAR). Malgré un accord cadre, les réticences à la collaboration sont encore fortes.
- ▶ Réduction du financement propre des établissements par le ministère, forçant le financement de la recherche par projets à forts débouchés industriels, et menaçant ainsi la recherche « non appliquée », l'indépendance des chercheurs et leur temps pour faire effectivement de la recherche.
- ▶ Arrêt complet du renouvellement des postes à l'IFSTTAR ; la réduction des effectifs de près de 40 % par rapport à celui de 2012, est envisagée.



- ▶ Diminution du taux de promotion vers CR1. Le taux appliqué pour les promotions de 2014 était de 50 %, ce qui veut dire que tout au plus 50 % des CR2 promouvables pouvaient passer au grade supérieur.
- ▶ Le ministère s'appuie actuellement sur le réseau des 12 écoles d'ingénieurs : 8 en tutelle directe (ENPC, ENTPE, ENTE, ENSG, ENM, ENAC, ENSM, ENSAM) ; 3 en cotutelle (ENAG, INSTN, IFP School) ; 1 en tutelle du ministère de l'Agriculture (ENGEES).

Comme les autres services, elles sont soumises aux contraintes budgétaires, aux réformes sur l'enseignement supérieur et la recherche et aux transformations des missions du ministère, avec des effets sur le recrutement d'ingénieurs et le développement des activités de recherche.

Pourtant, ces écoles devraient constituer un élément clé du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles devraient pouvoir disposer des moyens nécessaires pour continuer à produire de la recherche et de la formation de haut niveau, s'insérer activement dans les COMUE et se fédérer au sein d'un réseau national visible et cohérent leur permettant d'attirer les étudiants et former les futurs cadres, tant du secteur public que du secteur privé, dans les domaines de compétences du ministère.

L'ensemble de ces évolutions nous concerne d'autant plus que notre Ministère s'est toujours contenté d'une place étriquée au sein du dispositif public de recherche et n'a jamais fait de cette mission une priorité, comme le montre le saupoudrage de postes non seulement parmi les organismes de recherche, mais aussi selon les domaines d'intervention (cf. tableaux ci-après).

L'IFSTTAR concentre près des deux tiers des chercheurs, suivi par le CEREMA, avec près d'un chercheur sur sept. Les laboratoires de recherche de l'ENPC et de l'ENTPE accueillent un chercheur sur neuf et l'IGN et Météo France, ensemble, moins d'un chercheur sur vingt !

Dans un ministère ayant historiquement des compétences techniques, 40 % des chercheurs du développement durable du MEDDE travaillent dans le domaine des sciences de l'ingénieur et moins de 20 % dans les sciences et technologies de l'information et la communication. Le nombre de chercheurs en sciences humaines et sociales est faible alors que les enjeux sociétaux sont considérables.

Quels établissements d'emplois ?

Etablissement	CR2		CR1		DR2		DR1		DRex		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
CEREMA	25	28	21	11	4	6.1	3	6.5			53	13.3
ENPC	7	8	4	2.1	2	3	5	11	1	20	19	4.8
ENTPE	4	4.5	17	8.9	3	4.5	1	2.2	1	20	26	6.5
IFSTTAR	43	49	124	65	53	80	32	70	3	60	255	64.1
IGN	3	3.4	3	1.6	2	3	2	4.3			10	2.5
Météo France	3	3.4	5	2.6							8	2.0
Autre (dont Universités)	2	2.3	18	9.3	2	3	3	6.5			25	6.3
Information manquante	1	1.1	1	0.5							2	0.5
Total	88		193		66		46		5		398	
%	22.1		48.5		16.6		11.6		1.3			

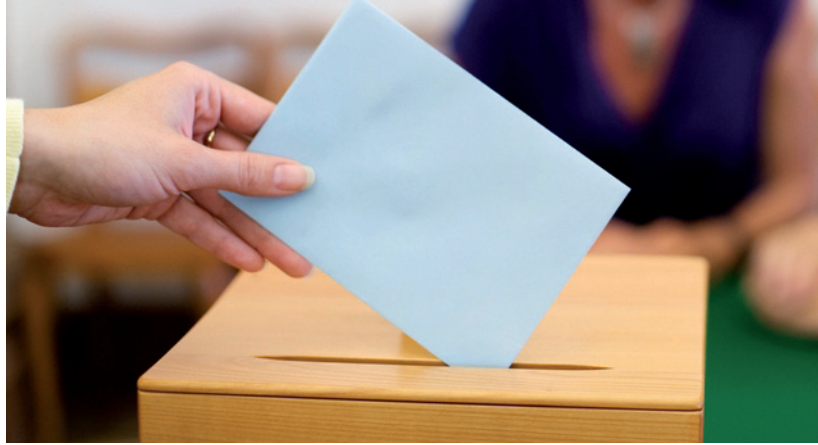
* Calculs faits par nos soins à partir des données communiquées aux organisations syndicales par le MEDDE

Quels domaines scientifiques ?

Domaine scientifique	CR2		CR1		DR2		DR1		DRex		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Biologie santé	1	1.1	3	1.6	1	1.5			1	20	6	1.5
Chimie	6	6.8			1	1.5	1	2.2			8	2.0
Ecologie environnement	2	2.3	3	1.6	1	1.5	1	2.2			7	1.8
Espace, environnement et sociétés	5	5.7	14	7.3	5	7.6	2	4.3			26	6.5
Esprit humain, langage, éducation	2	2.3	20	10	6	9.1	2	4.3			30	7.5
Marchés et organisations	3	3.4	3	1.6							6	1.5
Mathématiques	3	3.4	2	1							5	1.3
Mondes anciens et contemporains			1	0.5							1	0.3
Normes, institutions et comportements sociaux	2	2.3	7	3.6	2	3					11	2.8
Physique	4	4.5	5	2.6							9	2.3
STIC	10	11	36	19	13	20	10	22			69	17.3
Sciences pour l'ingénieur	34	39	68	35	29	44	25	54	4	80	160	40.2
Sciences de la terre et de l'univers	12	14	13	6.7	6	9.1	1	2.2			32	8.0
Information manquante	4	4.5	18	9.3	2	3	4	8.7			28	7.0
Total	88		193		66		46		5		398	
%	22.1		48.5		16.6		11.6		1.3			

* Calculs faits par nos soins à partir des données communiquées aux organisations syndicales par le MEDDE

Pourquoi voter pour la liste CGT-FSU ?



Les deux grandes centrales syndicales que sont la CGT et la FSU ont souvent travaillé ensemble au sein des instances locales des organismes de recherche et d'enseignement du MEDDE. Lors de la fusion des corps de chercheurs de l'INRETS et de l'Equipement, l'examen du dossier au Comité technique ministériel du 18 novembre 2013 a donné lieu à **une déclaration commune CGT-FSU**.

La fusion de deux corps de recherche, l'un avec un passé d'organisme public de recherche, l'autre avec une tutelle ministérielle, est délicate. Les instances d'évaluation respectives, bien que proches, fonctionnaient différemment, et il faudra relever le défi de l'harmonisation des pratiques en répondant aux attentes des chercheurs. Vos élus CGT-FSU veilleront à ce que la nécessaire phase d'adaptation se passe dans les meilleures conditions pour tous les chercheurs.

Les représentant(e)s élu(e)s à la Commission d'évaluation veilleront également à ce que :

- ▶ le règlement intérieur de la commission intègre l'ensemble des acquis et expériences du fonctionnement des anciennes instances d'évaluation (CEVAL et CEC) ;
- ▶ tous les chargés de recherche et directeurs de recherche aient une évaluation scientifique par leurs pairs qui remplace l'évaluation hiérarchique pratiquée pour les autres corps de fonctionnaires ;
- ▶ les évaluateurs soient libres de tout conflit d'intérêt vis-à-vis du dossier traité, qu'il soit économique, hiérarchique ou déontologique ;
- ▶ la procédure d'évaluation soit appliquée de la même manière à tous les chercheurs et que l'évaluation soit juste, quel que soit l'organisme de rattachement et quel que soit le domaine ou la discipline du chercheur. L'objectivité, l'impartialité et la transparence devront primer dans les évaluations et la formulation des appréciations ;
- ▶ la procédure d'évaluation tienne compte du contexte, des fonctions et de la stratégie scientifique de l'organisme de rattachement du chercheur mais sans oublier que la mission première des chercheurs est la recherche. De même, l'évaluation devra tenir compte des contraintes financières ou scientifiques imposées aux chercheurs du développement durable ;
- ▶ l'évaluation soit une évaluation-conseil sur la base, si possible, d'un entretien entre le chercheur et des membres de la commission ;
- ▶ les chercheurs reçoivent l'appréciation de leur évaluation dans les meilleurs délais.

Comme ils l'ont fait lors des mandatures précédentes, vos représentants CGT-FSU ont pour objectif de vous informer et vous défendre. En particulier, ils s'engagent à :

- ▶ continuer à porter nos revendications concernant l'amélioration de nos rémunérations. Le niveau de la PSR ne correspond ni aux demandes des chercheurs ni aux « promesses » du ministère. Les niveaux de rémunération des chercheurs, personnel catégorie A+, sont inférieurs à ceux des agents de catégorie équivalente au ministère ;
- ▶ veiller à ce que le paiement de la Prime de Service et Rendement (PSR) aux chercheurs de l'ex-INRETS soit effectué dans les meilleurs délais. Il est inadmissible que 5 chercheurs de Météo France attendent toujours le paiement de la PSR pour 2009 !
- ▶ intervenir pour que les actes de gestion, centralisés ou non, soient effectués rapidement afin que les agents ne soient pas pénalisés, par exemple, par les retards dans la publication des arrêtés de titularisation ou de changement de grade ;
- ▶ poursuivre l'action pour obtenir un déroulement de carrière satisfaisant. Actuellement, à peine 30 % de l'ensemble de chercheurs du développement durable sont directeurs de recherche (plus de 40% au CNRS en 2013). Sans repyramidage des deux corps, quel déroulement de carrière peuvent espérer les chargés de recherche actuels, et cela même avec une HDR ?

Les candidat-e-s CGT - FSU à la Commission d'évaluation

Directeurs de recherche

Laurent GAILLET	IFSTTAR
Bruno TASSIN	ENPC
Charles TATKEU	IFSTTAR
Jean-Michel FOURNIAU	IFSTTAR
Gilles FORET	ENPC
El- Miloudi EL KOURSI	IFSTTAR
Teddy FEN-CHONG	IFSTTAR
Jean-François CARON	ENPC
Thierry CHAUSSADENT	IFSTTAR
Yves PERRODIN	ENTPE
Jean-Claude MOREL	ENTPE
Nicolas ROUSSEL	IFSTTAR
Eric CHARMES	ENTPE
Thierry WINIARSKI	ENTPE

Chargés de recherche

Reinhard GRESSEL	IFSTTAR
Lourdes DIAZ OLVERA	ENTPE
Mario MARCHETTI	CEREMA
Guillaume SAINT PIERRE	IFSTTAR
Divitha SEETHARAMDOO	IFSTTAR
Adèle BRESSY	ENPC
Fouzia BOUKOUR	IFSTTAR
Françoise LAFAYE	ENTPE
Fatima BOUANIS	IFSTTAR
Cédric LE BASTARD	CEREMA
Maurice ARON	IFSTTAR
Sidonie CHRISTOPHE	IGN
Chloé EYSSARTIER	CEREMA
Antonin FABRI	ENTPE
Jean DUMOULIN	IFSTTAR
Alain L'HOSTIS	IFSTTAR
Laetitia VAN SCHOORS	IFSTTAR
Marielle GUEGUEN	IFSTTAR

Les candidat-e-s CGT - FSU à la CAP

Directeur de recherche 1er classe et classe exceptionnelle

Thierry CHAUSSADENT	IFSTTAR
Bruno TASSIN	ENPC
El-Miloudi EL KOURSI	IFSTTAR
Jean-François CARON	ENPC

Directeur de recherche 2ème classe

Teddy FEN-CHONG	IFSTTAR
Jean-Marie BURKHARDT	IFSTTAR
Gilles FORET	ENPC
Laurent GAILLET	IFSTTAR

Chargé de recherche 1er classe

Guillaume SAINT PIERRE	IFSTTAR
Mario MARCHETTI	CEREMA
Reinhard GRESSEL	IFSTTAR
Lourdes DIAZ OLVERA	ENTPE

Chargé de recherche 2ème classe

Fatima BOUANIS	IFSTTAR
Adèle BRESSY	ENPC
Marielle GUEGUEN	IFSTTAR
Antonin FABRI	ENTPE

Votez pour les candidat-e-s CGT - FSU

Attention : vote uniquement
par correspondance pour retour avant le 15 juin 16h00 !

